COMPOSITION DU DOSSIER

DOCUMENT 1 - RAPPORT DE PRESENTATION

DOCUMENT 2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

DOCUMENT 3 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

DOCUMENT 4 - REGLEMENT

- 4a REGLEMENT DOCUMENT ECRIT
- 4b PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 2 000 EME
- 4C PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 5 000 EME

DOCUMENT 5 – ANNEXES

- 5a ANNEXES DOCUMENT ECRIT
- 5b PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX TECHNIQUES
- 5c Plan des servitudes d'utilite publique et informations au 1/10 000 EME

AUTRES PIECES OBLIGATOIRES

PORTER A CONNAISSANCE DU PREFET
DELIBERATIONS

MODE D'EMPLOI

- ► Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé **(document 4)**.
- Consulter dans le règlement écrit (document 4).
- ► En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les orientations d'aménagement et de programmation (Document 3).
- Vérifier sur le plan des servitudes d'utilité publique (Document 5), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (Document 5).
- Vérifier sur les plans d'informations diverses (Document 5), si votre terrain est aussi concerné par des zones ou périmètres spécifiques.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (**Documents 5**).
- Consulter le rapport de présentation et le PADD pour toute information complémentaire, ainsi que les autres pièces du dossier

Document 4 - Règlement / Composition

- 4a REGLEMENT DOCUMENT ECRIT
- 4b PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 2 000 EME
- 4C PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 5 000 EME

Mode d'emploi

- ▶ Rechercher sur les plans de règlement graphique au 1 / 5 000ème ou au 1 / 2 000ème (documents 4b ou 4c), la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé, un emplacement réservé ou une zone inondable.
- Consulter dans le document écrit (Document 4a):
 - a) Les dispositions générales (Titre I);
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III et IV);
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre V) et à l'emplacement réservé (Titre VII) ;
 - d) Les annexes (Titre VIII);
 - e) Les définitions (Titre IX).